

# PLAN NATIONAL DE FORMATION 2023

## La DGALN vous propose l'action de formation n° 23-236

### PARCOURS DE PROFESSIONNALISATION ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT DURABLES

### IMPULSER LA PARTICIPATION CITOYENNE DANS UN PROJET D'AMÉNAGEMENT DURABLE

**Pour vous inscrire :** <http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/> **et cliquez sur « rechercher et s'inscrire »** **OU** **via le lien suivant :** [http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/index.php?id\\_session=30341](http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/index.php?id_session=30341)

**Aide sur l'inscription en ligne [ici](#)**

Cette action fait partie du parcours de professionnalisation « Accompagnement des projets d'aménagement durables » mis en œuvre par la DGALN pour les agents en poste sur ces missions.

Vous trouverez en annexe l'ensemble des actions du parcours avec le lien intranet : [http://intra.dgaln.e2.rie.gouv.fr/les-parcours-de-professionnalisation-a11372.html?id\\_rub=4389](http://intra.dgaln.e2.rie.gouv.fr/les-parcours-de-professionnalisation-a11372.html?id_rub=4389)

Vous pouvez consulter les offres de formation de la DGALN sur le site intranet : <http://intra.dgaln.e2.rie.gouv.fr/l-offre-de-formation-pour-les-services-r4388.html>

Vous pouvez consulter l'ensemble des offres de formation ministérielles sur le site intranet du CMVRH : <http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/>

Vous pouvez consulter l'ensemble des offres de formation à l'aménagement durable sur la plateforme EcoQuartier : <http://www.ecoquartiers.logement.gouv.fr/formations/>

#### QUAND ?

**14 et 15 décembre 2023**

date limite d'inscription  
15 novembre 2023

#### OÙ ?

**CVRH de NANTES**

25 rue du Douet Garnier  
44 036 NANTES

**La formation a vocation à être organisée  
en 2023 par les CVRH de Paris (AFN  
publié :octobre) et Rouen**

#### vos contacts à la DGALN

Maîtrise d'ouvrage : DHUP / AD4  
Chef de projet : Colin CAUCHOIS  
[ad4.Dgaln@developpement-durable.gouv.fr](mailto:ad4.Dgaln@developpement-durable.gouv.fr)  
[colin.cauchois@developpement-durable.gouv.fr](mailto:colin.cauchois@developpement-durable.gouv.fr)

DGALN - Sous-direction des ressources humaines et des compétences  
Rémy BLANES – Responsable du pôle développement des compétences  
Véronique GUIBOUX – Cheffe de projet développement des compétences

#### vos contacts au CVRH

Cheffe de projet : Valérie BOSSARD  
Coordonnées :  
[valerie.bossard@developpement-durable.gouv.fr](mailto:valerie.bossard@developpement-durable.gouv.fr)

Inscription :  
[matt-cvrh-nantes@developpement-durable.gouv.fr](mailto:matt-cvrh-nantes@developpement-durable.gouv.fr)

#### les objectifs de la formation

- Connaître les bases permettant d'appréhender et de porter une participation citoyenne sincère et foisonnante
- Comprendre le rôle des acteurs et des leviers de la participation citoyenne
- S'approprier les outils et pratiques favorables à l'impulsion et au bon déroulement de la participation citoyenne tout au long d'un projet d'aménagement durable
- Être en capacité, à partir de cas concrets et des exemples vertueux, d'éviter les écueils et réticences

#### le public concerné – les pré-requis

Collectivités Territoriales :

- Élus
- Agents des services techniques et opérationnels
- Chefs de projet des programmes de revitalisation des centres-bourgs, des PVD, d'ACV, de renouvellement urbain , d'ORT, ...

Services de l'État :

- D(R)EAL et DDT(M)
- Services centraux du MTE et du MCTRCT
- UDAP, SGAR, ANCT, ANRU, ADEME, ...

Partenaires :

- Aménageurs et SEM
- UNAM, USH, FNAU, PNR, CAUE,
- Professionnels (architectes, urbanistes, paysagistes) et bureaux d'études

## **CONTEXTE**

Le Grenelle de l'Environnement (2007), la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (2015), la COP21 (2015), la Convention citoyenne pour le climat (2020) et le projet de loi portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets (2021) confirment l'attente de la société française pour des solutions locales d'aménagement durable, à l'échelle du quartier. Tous les acteurs doivent ainsi œuvrer pour faire émerger des projets urbains de qualité, économes en espace et sobres d'un point de vue énergétique, permettant de renouveler l'attrait des quartiers et des centres.

Les feuilles de route Habiter la France de Demain et EcoQuartier 2030 dévoilées en 2021 et 2022 donnent le cap sur les priorités et les mesures à mettre en œuvre dans la décennie en cours.

Collectivités en milieu rural, centres-bourgs, villes moyennes, grandes villes, métropoles : chaque territoire, quels que soient sa taille, son histoire, son contexte, est en mesure de s'engager vers un projet de territoire plus responsable et solidaire.

La démarche ÉcoQuartier, portée par le Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires, favorise de nouvelles façons de concevoir, construire et gérer la ville durablement.

Un ÉcoQuartier est un projet d'aménagement qui intègre tous les enjeux et principes d'aménagement durable de l'échelle du quartier à l'échelle du territoire.

Le référentiel EcoQuartier est élaborée autour de 4 dimensions et de 20 engagements qui ont pour vocation d'interroger et de guider l'ensemble des acteurs tout au long du projet.

L'un des enjeux principaux de l'aménagement durable relève de la question environnementale et s'appuie sur le référentiel Ecoquartier, qui dans sa dimension 1, rappelle qu'il s'agit notamment :

De « Concevoir un projet prenant en compte les besoins de tous et les particularités du territoire », « mettre en œuvre une gouvernance et un pilotage adaptés » et d'« associer les habitants et usagers ».

Les enjeux liés à l'aménagement du territoire évoluent et ne peuvent désormais plus faire l'économie d'une forte attention portée aux habitants dans l'élaboration des projets.

Ce développement de l'implication des citoyens appelle à l'émergence de nouvelles pratiques de concertation.

Au-delà d'évolutions méthodologiques dans l'animation ou l'accompagnement des territoires, cela implique un profond changement de posture de tous les acteurs.

Cette formation vous est proposée pour vous inspirer, pour partager et capitaliser sur le pilotage et l'animation de projets de territoire avec la participation des habitants.

Il s'appuiera sur des retours d'expériences concrets et vous permettra d'expérimenter des pratiques mobilisant l'intelligence collective que vous pourrez dupliquer dans vos écosystèmes d'acteurs locaux.

## **PROGRAMME DE LA FORMATION**

### **Intervenants :**

- Céline CALLEGARI (DGALN/ DHUP/AD4)
- Ophélie BRETAUDEAU (MISSIONS PUBLIQUES)
- Erwan DAGORNE (MISSIONS PUBLIQUES)

### **Programme**

<b>1<sup>er</sup> jour</b>	<b>2<sup>e</sup> jour</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Les fondamentaux</li><li>- Vos expériences de démarches de participation : apports didactiques et questions/réponses</li><li>- Échanges autour des échecs et réussites, de ce qu'est une démarche de co-construction.</li><li>- Conduire ou accompagner un processus participatif : les étapes clés et quelques exercices pratiques</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Expériences inspirantes : présentation d'une série d'exemples</li><li>- Cas fictifs et capitalisation : rédaction d'un « mandat » de la participation, design d'un processus de participation, choix des méthodes et outils adaptés, travail sur la posture</li><li>- Capitalisation et bilan collectif</li></ul>

**BULLETIN D'INSCRIPTION**

PNF DGALN 2023- Action n° 23-236

(à retourner au CVRH au plus tard le jour de la date de limite d'inscription  
par courriel à l'adresse suivante : [matt-cvrh-nantes@developpement-durable.gouv.fr](mailto:matt-cvrh-nantes@developpement-durable.gouv.fr))

**LA FORMATION :** PARCOURS DE PROFESSIONNALISATION « ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS  
D'AMÉNAGEMENT DURABLES »

**Impulser la participation citoyenne dans un projet d'aménagement durables**

CVRH concerné : **NANTES**  
Chef(fe) de projet : Valérie BOSSARD  
Dates de la formation : **14 et 15 décembre 2023**  
Date limite d'inscription : 15 novembre 2023

**Catégorie d'action de formation :** (cocher la case informatiquement)

T1 – adaptation immédiate au poste de travail

T2 – adaptation à l'évolution prévisible du métier

T3 – développement de ses qualifications ou acquisition de nouvelles qualifications

Le stagiaire utilise son compte personnel de formation (C.P.F.) :    oui    non

**LE CANDIDAT** (à renseigner dans les cases informatiquement)

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Sexe (H/F)</b>
<b>Service (DREAL, DDT...)</b>		<b>N° du département du service</b>
<b>Grade</b>		
<b>Fonctions</b>		
<b>Date de prise de fonction</b>		
<b>Adresse courriel</b>		
<b>Téléphone</b>		

Catégorie fonction publique					
A+	A	B	C	OPA	Contractuel
Statut d'origine du demandeur					
MTECT-MTE	MASA	Autre Min. État	Collectivité	Autre	

**Motivations et attentes de l'agent :** (à renseigner dans les cases informatiquement)

--

Je m'engage à suivre l'intégralité de la formation	Date et signature de l'agent
Avis favorable réservé défavorable	Date et signature du supérieur hiérarchique
Priorité            1 2 3	Visa du responsable RH ou formation du service